



APRR

Section Syndicale « Autoroutes Paris Rhin Rhône »

36, rue du Docteur Schmitt - 21850 ST APOLLINAIRE - Tel : 06 07 89 94 76

Dijon, le 13 janvier 2023

Thierry Decorsier
Délégué Syndical Central
APRR

Monsieur Guillaume HERENT
Directeur général

Objet : Préavis de grève adressé par mail

Monsieur le Directeur général,

Il est très inhabituel pour la CFE-CGC APRR d'adresser un courrier de préavis de grève et ici nous relayons la mobilisation nationale sur les retraites prévue le jeudi 19 courant. Au niveau national, l'État et les syndicats font actuellement part de leur désaccord, les assemblées enchaîneront pour débattre du projet de loi. Pour notre part, nous laisserons chacun des salariés maîtrises et cadres se décider en conscience pour soutenir, ou pas, cette mobilisation. Nous sommes pressés par nombre de collègues et avons dialogué avec beaucoup sur le sujet. Trois « lignes » se dégagent et sont intimement liées à la pyramide des âges APRR. Ceux qui doivent partir à très court terme (peu touchés), ceux en seconde partie de carrière (pleinement impactés) et les plus jeunes (de sensibilités diverses, selon leurs âges et conditions).

Sur les articles L2511-1, L2512-1 et suivants du Code du travail, nous formulons un préavis de grève pour le 19 janvier de 00h00 à 24h00 en mettant chacun devant ses responsabilités, donc son libre choix. *A minima* pour celles et ceux qui souhaitent marquer l'instant, nous proposons de se déclarer gréviste durant les 55 premières minutes de la prise de poste, les cadres au forfait-jours repassant au forfait horaire dans cette situation.

Dans la ligne de la demande nationale faite au Gouvernement de proposer d'autres solutions de financement, à commencer par l'amélioration de l'emploi des seniors, nos revendications dans l'entreprise portent sur :

- . L'obtention de garanties pour reconduire à durée indéterminée l'accord d'entreprise permettant de convertir *a minima* 80% de la prime de départ en retraite, que nous sommes heureux d'avoir demandé et obtenu pour 2 ans, avant son terme le 31/05/2024,
 - . La mise à jour de la GPEC APRR pour avoir une juste vision des enjeux stratégiques,
 - . L'adaptation du plan de formation pour remettre les seniors au cœur du dispositif d'accès à ces dernières, tout en enrichissant l'offre,
 - . Le maintien des âges définis dans des accords d'entreprise ciblés, sans les impacts de la loi qui sera votée,
- Et prioritairement :
- . La négociation de ce qui a été refusé à la CFE-CGC APRR : le départ progressif des salariés cadres et non-cadres de plus de 60 ans, avec prise en compte des cotisations retraite à taux plein jusqu'au départ.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Délégué Syndical Central


Thierry Decorsier

Copies : P. BILLARD, G. BAILLEMONT, E. PAYAN, D.S.E./R.S. CFE-CGC APRR et AREA

SECTION PROFESSIONNELLE APRR

15, rue de Londres
75009 Paris
Tél : 01 55 31 76 76 - Fax : 01 55 31 76 33
E-mail : contact@cgcbtp.com